



REGLEMENT DES INTERCLUBS

DEPARTEMENTAUX

SENIORS

SAISON 2011 / 2012

RESPONSABLES

HAMONIAUX Jacky

212 rue du couëdic

29300 QUIMPERLE

TEL / FAX : 02/98/39/17/23

PORT : 06/74/88/10/24

EMAIL : jacky.hamoniaux@gmail.com

GALIX Olivier

35 rue de Neuville

29300 QUIMPERLE

TEL / FAX : 02/98/35/06/35

PORT : 06/87/92/23/09

EMAIL : oliviergalix@yahoo.fr

SOMMAIRE

INDEX	pages
Conseils au Responsable de journée	3
Règlement du Championnat	4 à 8

Conseil au Responsable de journée

Avant la journée :

- Lire le règlement.
- Contacter les équipes au moins dix jours avant la journée de championnat.

La journée de Championnat

Disposer de : - une calculatrice,

- stylos,
- règlement.
- des feuilles de matchs. (Feuilles fournies par le responsable du championnat).
- des feuilles de composition d'équipes. (Feuilles fournies par le responsable du championnat).
- Récupérer les feuilles de déclaration de présences correctement remplies de toutes les équipes et les porter à la connaissance des capitaines des autres équipes présentes.
- Déterminer l'ordre des matchs par consultation des capitaines.
- Le responsable de journée récupère les feuilles de composition d'équipes et remplit la feuille de match.
- Le responsable complète les feuilles de match au fur et à mesure de la rencontre.
- A la fin de la rencontre, on fait des totaux et les deux capitaines signent la feuille de match.
- **Au plus vite (le soir même) il envoie les résultats de la journée par mail au responsable des interclubs.**

Après la journée de Championnat.

- Le responsable de journée envoie les feuilles de matches au responsable de championnat dans les délais prévus par le règlement.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES SENIORS, DIVISIONS 1,2 et 3

SAISON 2011/2012

REGLEMENT

Article 1

Les Interclubs du FINISTERE oppose les équipes de clubs affiliés au comité départemental 29.

Il comporte 3 divisions, la division.1 (D1), la division.2 (D2) et la division.3 (D3).

Article 2

La D1 est composée de 8 équipes au maximum. La division.2, et 3 sont composées en fonction des clubs inscrits en début de saison et réparties en plusieurs poules selon le nombre d'équipes engagées. Aucune de ces divisions ne peut comprendre plus d'une équipe du même club dans la même poule.

Article 3

Les clubs doivent inscrire **toutes** leurs équipes auprès du Responsable Départemental **au plus tard le 15 Septembre 2011** en s'acquittant obligatoirement des **frais d'inscription** et **de la caution** définis chaque année par le conseil d'administration du Codep.29. Les frais d'inscription pour la saison 2011-12 sont de 30€ par équipe en D1, de 15€ par équipe en D2 et de 10€ par équipe en D3. La caution est de 75€ par équipe engagée. Le **formulaire d'inscription** et le **formulaire des joueurs et joueuses titulaires** doivent être envoyés avec les frais d'inscription.

Article 4

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division en matchs aller et retour, sur plusieurs journées de championnat en harmonie avec les dates du championnat Régional Interclubs pour la D.1. Pour la D2 et D3 selon le nombre d'équipes engagées et leurs éloignements. Les rencontres se joueront en harmonie avec les dates de la D1 ou en soirée sur les créneaux d'entraînements.

Article 5

Les clubs qui reçoivent sont déterminés par le responsable du championnat. Dans la mesure du possible tous les clubs recevront au moins une fois. Si ce n'est pas possible un roulement sera établi d'une saison à l'autre pour ne pas pénaliser certains clubs.

Article 6

Le jour des rencontres est le dimanche pour toutes les divisions jouant le week-end. L'équipe hôte devra envoyer les convocations aux clubs invités **au moins 10 jours à l'avance** par courriers ou email.

En fonction du nombre d'équipes et de rencontres la journée débutera à 9H00 ou 10H00. Dans le cas où les rencontres de D2 et de D3 se jouent en soirée, les dates et les horaires seront fixés par le responsable du championnat en fonction des jours et des heures d'entraînement des clubs recevant.

Article 7

Ne sont habilités à participer à la compétition que **des joueurs (ses) régulièrement licenciés au club engagé.**

Les équipes doivent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans. Les minimes ne sont pas autorisés à jouer en interclubs.

Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle la veille de la dite journée (demande de licence transmise à la ligue par Poona), à savoir :

- être licencié dans le club engagé ;
- être autorisé à jouer en compétition ;
- être surclassé en "senior" en ce qui concerne les joueurs cadets, juniors et vétérans ;
- avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale classement.
- avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours ;

Pour la saison en cours,

Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf Règlement National des Mutations)

Leurs nombres par équipes n'est pas limité.

Article 8

Tout manquement à l'article 7 entraînera match(s) forfait(s) pour le(s) joueur(s) concerné(s) de l'équipe en faute et application du point négatif (score de 21/0 21/0). En cas de récidive par la même équipe, celle-ci sera forfait pour la saison (application de l'article 15).

Article 9

La salle est ouverte **au moins 45 minutes** avant le début des rencontres. A leur arrivée, les capitaines d'équipes doivent communiquer au responsable de l'organisation de cette journée, le nom des joueurs et joueuses qualifiés pour la journée ainsi que leurs numéros de licences, leurs classements simple et double. Le responsable de la journée distribue les listes de présence à chaque équipe ainsi que les feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de **20 minutes** maximum pour remettre leur composition. **Seul le responsable de la journée doit remplir les feuilles de rencontres.**

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs **mentionnés sur la déclaration de présence**, pointés dans le gymnase 30 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par les capitaines).

A la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence auprès du responsable de la journée.

La liste mettra en évidence l'ordre chronologique des joueurs et joueuses pour les matchs de simple qui devra tenir compte du classement officiel du joueur au jour de la compétition (un D2 est moins bien classé qu'un D1).

Elle sera définitive pour la journée de championnat et affichée sur le lieu de compétition pour la journée.

Article 10

La composition des équipes et la proposition d'ordre des matchs seront complétées par chaque capitaine avant le début de chaque rencontre et le responsable de la journée règlera les désaccords en fonction de la logique sportive de déroulement des matchs de simples et doubles par les joueurs évoluant dans deux disciplines.

En D.1, et D2 les joueurs et joueuses ne peuvent pas jouer plus de deux matchs par rencontre. En D3 1 homme pourra faire trois matchs, mais pas plus de 8 matchs le même jour. **Dans toutes les divisions les joueurs et joueuses ne peuvent pas jouer deux matchs dans la même discipline. (2 simples ou deux mixtes....)**

Article 11

En D1 et D2 chaque rencontre consiste en 8 matchs :

2 simples hommes
2 simples dames
1 double hommes
1 double dames
2 doubles mixtes

En D3 chaque rencontre consiste en 5 matchs :

2 simples hommes
1 simples dames
1 double hommes
1 double mixte

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe

Un match forfait est remporté par l'équipe adverse sur le score maximum correspondant au type de match (21/0 21/0) et est comptabilisé par -1 pour l'équipe forfait.

Un forfait en simple est obligatoirement le simple 2.

Victoire	+ 1 point
Défaite	0 point
Forfait (match non joué)	- 1 point

Article 12

Les joueurs et les joueuses ayant disputés 7 rencontres ou plus, ne pourront plus être alignés dans une équipe inférieure de leur club.

Pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées, il faudra faire attention que la valeur totale d'une équipe de D1 ne soit pas inférieure à une autre une équipe de D2 ou D3.

Barème des classements

Top 5	21 points	B4	10 points
Top 10	20 points	C1	9 points
Top 20	19 points	C2	8 points
Top 50	18 points	C3	7 points
A1	17 points	C4	6 points
A2	16 points	D1	5 points
A3	15 points	D2	4 points
A4	14 points	D3	3 points
B1	13 points	D4	2 points
B2	12 points	NC	1 points
B3	11 points		

2. Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par week-end et/ou journée. Cette clause n'est pas appliquée pour les joueuses non titulaires.

Article 13

Les rencontres se jouent obligatoirement en **volant plumes pour la D1 et la D2** fournis par partage entre les deux équipes. Pour la D3 si un joueur ou une joueuse est Non Classé, c'est ces derniers qui décideront du choix des volants (plastiques ou plumes). C'est à définir avant chaque match par le joueur non classé. C'est le club qui reçoit qui fournit les volants plastiques. En D3 tous les joueurs et joueuses classés doivent jouer en plumes. En ce qui concerne les doubles, si dans chaque paire il y a un classé ou une classée, ils doivent obligatoirement jouer avec des volants plumes.

Article 14

Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur blessé par un autre joueur figurant sur la liste des joueurs qualifiés pour la journée à condition que le joueur remplaçant ne soit pas d'un classement supérieur au joueur remplacé dans la spécialité concernée et que le joueur blessé n'ait pas commencé son match.

Article 15

Une équipe qui déclare forfait pour une journée de championnat verra son chèque de caution (75€) encaissé par le Codep.29. Si ce forfait bouleverse trop le classement, tous ses résultats depuis le début de saison seront considérés comme nul afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres.

Article 16

Les feuilles de rencontres accompagnées par la déclaration d'équipes doivent être envoyées par le club hôte par courrier au responsable du championnat **au plus tard 48 heures après la journée**, le cachet de la poste faisant foi. **En cas de retard dans l'envoi des feuilles de rencontres l'équipe recevant se verra infliger un point de pénalité au classement.**

Les résultats seront communiqués par mail au plus tard le dimanche soir avant 19h00 par le club hôte à l'adresse suivante jacky.hamoniaux@gmail.com pour diffusion.

Article 17

Les équipes disposent d'un délai de 15 jours après la journée pour déposer une réclamation auprès du responsable du championnat départemental.

Article 18

La commission championnat par équipes a le pouvoir de disqualifier totalement une équipes qui aurait concédé des matchs dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. L'article 15 serait également appliqué.

Article 19

A l'issue du championnat, le titre de championne de Départementale.1 sera décerné à l'équipe arrivée en tête du classement de cette division pourra accéder à la division Régional 3 (organisée par la ligue de Bretagne). Dans le cas où le club possède déjà une équipe en R3 c'est l'équipes classée 2^{ème} qui accédera à la R3. Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui devra prendre contact auprès de la commission interclubs Régionale.

Les équipes 1^{ère} de leur division et qui auront la possibilité d'intégrer la division supérieur, ne pourront pas refuser plus d'une fois cette montée. Dans le cas du refus de monter lors de la deuxième année, l'équipe en question sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure.

Article 20

Le classement de chaque division est déterminé en premier lieu par le nombre de rencontres gagnées par chaque équipe.

Victoire	+ 2 points
Nul	+ 1 point
Défaite	0 point
Forfait	- 1 point

En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le match-avérage général qui s'appliquera (nombre de matchs, puis nombre de sets en cas de nouvelle égalité et enfin nombre de points).

Article 21

Accession à la Division Supérieure :

- Le premier de la D.1 accède à la division supérieure (R3).

Descente à la division inférieure :

- Le dernier de D1 descend dans la division inférieure.

Pour la D.2 :

- Journée de barrage entre les deux premiers de chaque poule (si plusieurs poules).

- Le premier de la D.2 accède à la division supérieure (D1).

Pour la D3 :

- journée de barrage entre les deux premiers de chaque poule (si plusieurs poules), pour déterminer le champion de D3.

Pour ces barrages seul des joueurs et joueuses ayant participé à au moins deux journées de championnat de la saison en cour, pourront jouer. Des joueurs ou des joueuses classés classé au maximum D4 pourront participer à ces barrages, sans avoir joués deux rencontres.

Article 24

Les performances individuelles des joueurs et joueuses seront prises en compte pour le classement permanent par point de FFBA.

Article 25

Pour tous les points non développés dans ce règlement et après concertation avec la commission Départemental Interclubs, c'est le règlement Régional, puis le règlement Fédéral qui s'appliquera.

L'organisation du championnat par équipes du Finistère ainsi que la modification des articles du présent règlement est à l'issue de chaque fin de saison à la seule initiative de la commission championnat par équipes.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.